

Annie ANTOINE, Le bocage, un paysage hérité.

Communication orale au colloque régional de l'association Eaux et Rivières de Bretagne, Lannion, 19 novembre 2021

Pour citer le texte, voir les actes du colloque publiés en 2022. Actes disponibles en ligne sur le site de l'association Eaux et rivières de Bretagne <https://www.eau-et-rivieres.org/sites/erb.fr/files/V.NUMERIQUE%20Actes%20colloque%202021%281%29.pdf>

Actes du colloque | Le bocage : héritage du passé, témoin du futur

01 février 2022



Notre colloque sur le bocage était organisé vendredi 19 novembre à Lannion. Découvrez les actes du colloque afin d'en savoir plus sur les interventions comme si vous y étiez !

+ Lire la suite

1

Le bocage, un paysage hérité

Le bocage, héritage du passé, témoin du futur.

Colloque régional de l'association Eau et Rivière de Bretagne, Lannion,
19 novembre 2021

Annie Antoine – Professeur émérite d'histoire moderne
CRéAAH - UMR 6566 - Université Rennes 2 – France

A bocage landscape
(south Ireland, 2004)

2



A landscape photograph showing a wide, brown, textured field in the foreground. A line of tall, bare trees with intricate branch structures stands in the middle ground. The background consists of rolling hills under a heavy, grey, overcast sky. The overall scene is desolate and wintry.

Brittany, departement of Morbihan, winter 2004

Le bocage dans le Maine,
hiver 2003-2004

4





On observe actuellement un recul rapide de ce paysage ⁵

- élimination des arbres complantés (les plus gênants)
- destruction partielle des haies qui ne forment plus un réseau organisé
- comblement des fossés
- amaigrissement des haies dont le remplissage n'est plus renouvelé
 - pourrissement des arbres taillés en coupelle et effondrement de ces arbres quand la coupelle n'est pas taillée pendant plusieurs années
 - affaissement des talus (arbres posés sur leurs racines).....

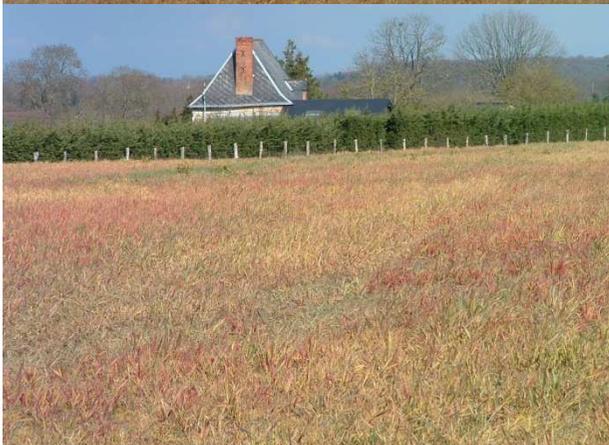




7

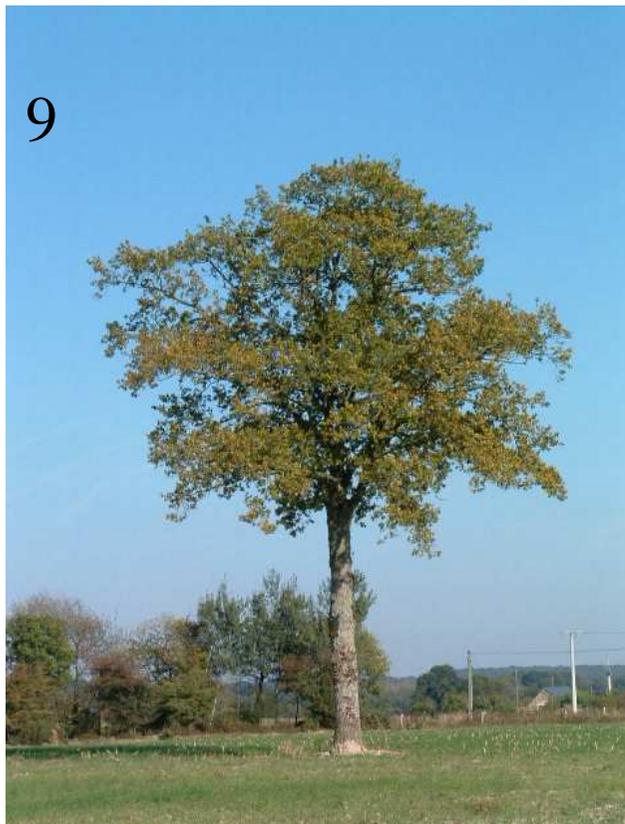
20

Les champs grandissent



9

Les arbres isolés disparaissent



Le renouvellement des arbres n'est plus assuré



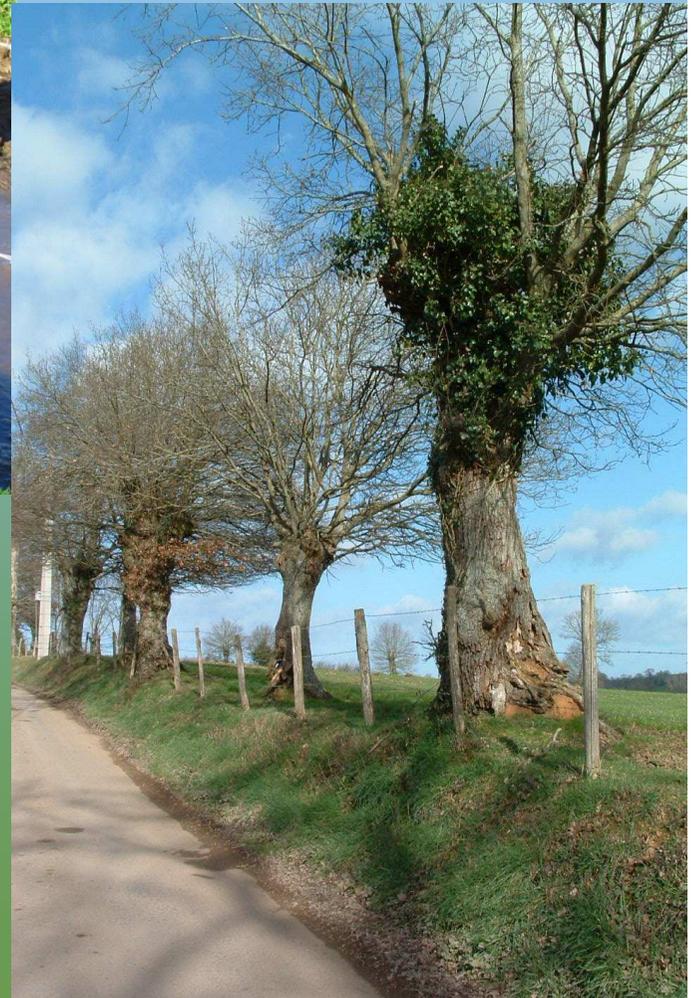


Les haies perdent leur épaisseur

Les émousses vieillissent



Le talus s'effondre et les arbres
semblent s'exhausser sur leurs
racines



Les haies ne forment plus un réseau continu



Un pays boisé qui n'est plus un bocage





Trois idées sont à considérer :

- ▶ le bocage, comme l'openfield ou l'enclosure, est un paysage construit

Ce qui est construit : le parcellaire, les haies et les fossés, les chemins...

Ce qui est « naturel » ? Peu de choses...

Beaucoup d'éléments à la croisée du naturel et de l'humain (sols, plantes cultivées/utilisées, animaux...)

- ▶ le bocage de l'Ouest de la France n'est pas là de toute éternité

- ▶ il correspond à un certain type de société, d'économie, de pratiques agraires et tout ceci est évolutif

...

I- Les étapes de l'installation du bocage dans l'Ouest de la France

1.1- Avant le bocage, un proto-bocage ?



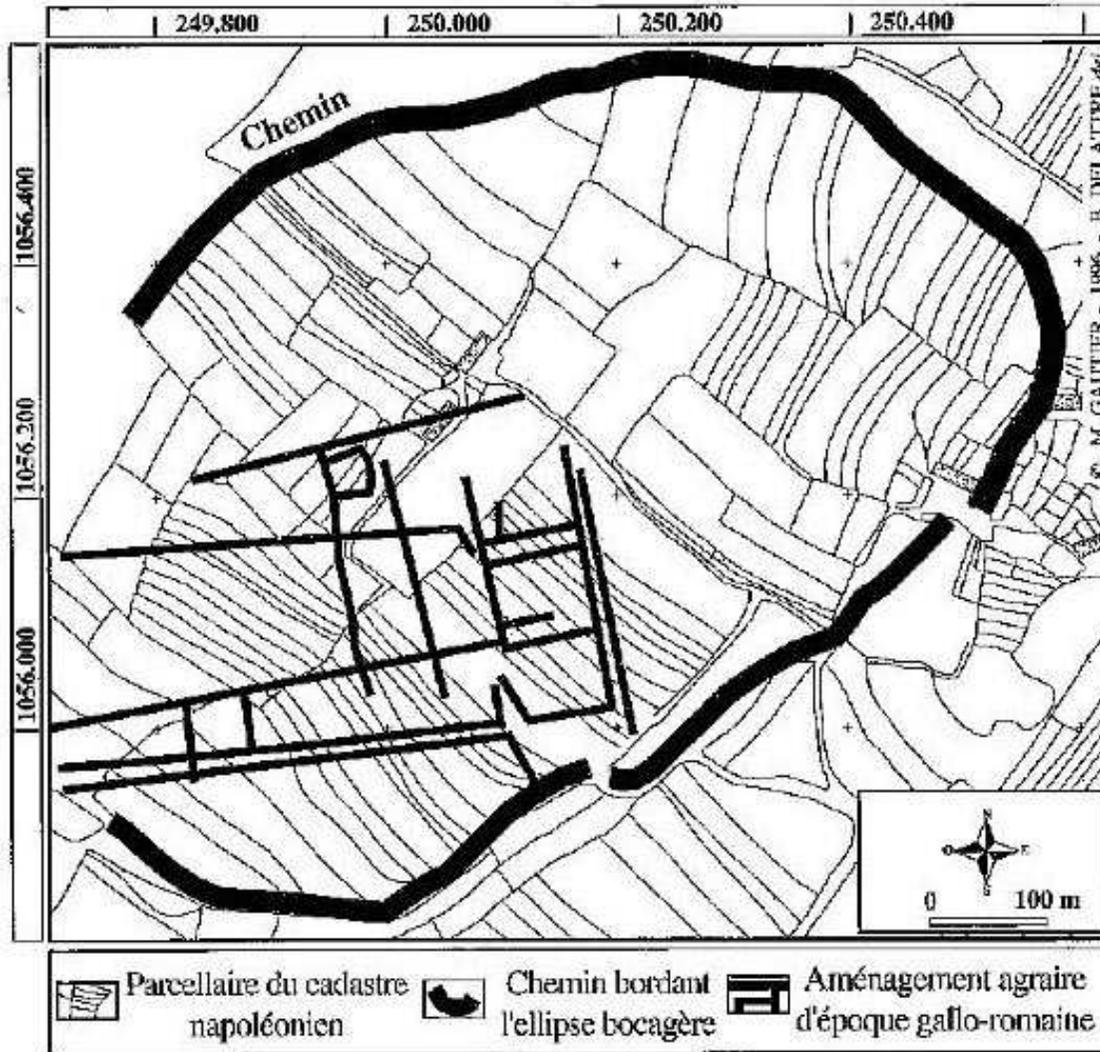


fig. 1 : ST BRIEUC-DE-MAURON (Morbihan) « la Boulais ». Vaste aménagement agricole disparu au sein d'une ellipse bocagère.

Gautier, Maurice, Naas, Patrick, et Leroux, Gilles, « Archéologie des paysages agraires armoricains. Éléments pour une nouvelle approche », dans : *Les Formes du paysage*, Gérard Chouquer, (dir.), tome 2 : *Archéologie des parcellaires*, Paris, Errance, coll. Archéologie Aujourd'hui, 1996, p. 45-56.

Pour cet espace (La Boulais), la succession des parcellaires pourrait être la suivante :

1- un parcellaire fossoyé de forme géométrique associé à un habitat,

2- une ellipse faite de terrains ouverts d'abord en friche puis travaillés (un *méjou*),

3- l'embocagement de cette ellipse à la fin de l'époque moderne ou au cours du XIX^e siècle,

4- le remembrement et la disparition du parcellaire bocager dans la seconde moitié du XX^e siècle.

I- Les étapes...

1.1- Un proto-bocage ?

1.2- Des paysages ouverts vers l'an Mil

Dans le cartulaire de Redon (273 chartes, IX^e-X^e siècles)

**« incontestablement, la dominante du
paysage cultivé reste le champ ouvert, la
champagne »**

Tanguy, Bernard, « Le cartulaire de Redon (ix^e siècle), un témoignage médiéval sur le paysage breton », dans : *La Fabrication du paysage. Actes du colloque de Brest (mars 1998), La fabrication du paysage, 12-14 mars 1998, Kreiz, 11, Études sur la Bretagne et les pays celtiques, 1999, p. 21-31.*

Dans la Très Ancienne Coutume, il est assez peu question de haies. À l'article 273 il est indiqué que le domaine seigneurial est toujours défensable « *toujours fust le domaine desclos* » – ce qui laisse imaginer, à l'inverse, des terres closes – et à l'article 283, est examinée la situation des « *homme ou femme de basse condicion, ou cas que leurs terres seraient closes* » ; ce sont à peu près les seules allusions que l'on rencontre concernant des haies.

Planiol, Marcel, *La Très Ancienne Coutume de Bretagne avec les assises, constitutions de Parlement et ordonnances ducales*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1896, 566 p.

1.3- Au milieu du Moyen Âge, si l'Ouest de la France ne peut pas encore être regardé comme un bocage, il existe cependant des haies et des clôtures.

La haie est désignée principalement par quatre termes :

- *sepes* désigne la clôture (haie vive ou d'une haie morte) ;
- *plessiacum* nomme les haies entourant les lieux habités, les villages ou les exploitations agricoles ;
- *haia* peut être une forêt royale mise en défens, une technique de chasse particulière visant à piéger des animaux dans une forêt, une forêt aménagée avec des abattis et des plesses pour la défense des limites territoriales ; c'est toujours beaucoup plus important qu'une simple ligne d'arbres.

Mais la forme caractéristique de l'Ouest, à l'époque médiévale, c'est le fossé (*fossatum*), en fait l'ensemble talus-fossé.

Zadora-Rio, Élisabeth, « De la haie au bocage : quelques remarques sur l'Anjou », dans : *Le village médiéval et son environnement*, Études offertes à Jean-Marie Pesez, Paris, 1968, p. 671-682.

Meuret, Jean-Claude, *Peuplement, pouvoir et paysage sur la marche Anjou-Bretagne (des origines au Moyen Âge)*, Laval, La Mayenne archéologie histoire, supplément n° 4, 1993, 656 p. Voir p. 145 et suivantes.

Pichot, Daniel, *Le Bas-Maine du X^e au XIII^e siècle : étude d'une société*, Laval, Société d'Archéologie et d'Histoire, supplément n° 7, 1996, 455 p.

1.4- Au XVI^e siècle : l'affirmation du droit de se clore

21

L'article 393 de la Coutume de 1580 est sans ambiguïté :

« Si aucun veut clore ses terres, prés, landes ou autres terres déclores, où plusieurs aient accoutumé d'aller et venir, et faire pâturer, justice doit voir borner et diviser les chemins par le conseil des sages, au mieux que faire se pourra, pour l'utilité publique : et laisser au parsus clore lesdites terres ; nonobstant longue tenue d'y aller et venir et pâturer durant qu'elles étaient déclores ».

Bertrand d'Argentré, *Commentarii in patrias Britonum leges, seu consuetudines generales antiquissimi ducatus Britanniae, suivis des coutumes générales du pays et duché de Bretagne réformées en 1580*, Paris, Nicolas Buon, 1613-1614.

33



En passant par la Vilaine, de Redon à Rennes en 1543

Michel Mauger, dir.,
Rennes, éd. Apogée, 1997,
93 p.

Manuscrit de la
Bibliothèque nationale de
France, Rés. Ge. EE. 146
Manuscrit de 14 feuillets
de vélin. 24 peintures et
dessins.

Folio 1 verso : dessin à la
plume, puis 23 peintures à
l'aquarelle et à la gouache
rehaussées d'or et d'argent
(22 vues de la Vilaine)
440 x 290 mm

22

Planche XX (Moulin le
Comte, Apigné)
La Motte au Chancelier...



En passant par la Vilaine, de Redon à Rennes en 1543

23

Michel Mauger, dir., Rennes, éd.
Apogée, 1997, 93 p.

Manuscrit de la Bibliothèque
nationale de France, Rés. Ge. EE.
146

Manuscrit de 14 feuillets de vélin.
24 peintures et dessins.

Folio 1 verso : dessin à la plume,
puis 23 peintures à l'aquarelle et à
la gouache rehaussées d'or et
d'argent (22 vues de la Vilaine)
440 x 290 mm

Planche XVII (La Frogeraye – La
rivière Tiercent)

Meue, La chapelle de Beloczac,
Beloczac, Gué, La Chézé,
communes et pastiz, la rivière
Tiercent



En passant par la Vilaine, de Redon à Rennes en 1543

24

Michel Mauger, dir., Rennes, éd.
Apogée, 1997, 93 p.

Manuscrit de la Bibliothèque
nationale de France, Rés. Ge. EE.
146

Manuscrit de 14 feuillets de vélin. 24
peintures et dessins.

Folio 1 verso : dessin à la plume, puis
23 peintures à l'aquarelle et à la
gouache rehaussées d'or et d'argent
(22 vues de la Vilaine)

440 x 290 mm

Planche XIV (Les Rochiers – La
Mote)

Le villaige de Boyle, Gué, Le Breil
Durant, Le Champ Le Jar, Isle, la
Ripviere, LaRouenaye, La Mote)



En passant par la 25 Vilaine, de Redon à Rennes en 1543

Michel Mauger, dir., Rennes, éd.
Apogée, 1997, 93 p.

Manuscrit de la Bibliothèque
nationale de France, Rés. Ge. EE.
146

Manuscrit de 14 feuillets de vélin.
24 peintures et dessins.

Folio 1 verso : dessin à la plume,
puis 23 peintures à l'aquarelle et à la
gouache rehaussées d'or et d'argent
(22 vues de la Vilaine)

440 x 290 mm

Planche V (Port de Roche –
Marrays)

Langon, Brein, bourg de Beslé, port
et passage de Beslé, île

En passant par la Vilaine, de Redon à Rennes en 1543

Michel Mauger, dir., Rennes, éd.
Apogée, 1997, 93 p.

Manuscrit de la Bibliothèque
nationale de France, Rés. Ge. EE. 146
Manuscrit de 14 feuillets de vélin. 24
peintures et dessins.

Folio 1 verso : dessin à la plume, puis
23 peintures à l'aquarelle et à la
gouache rehaussées d'or et d'argent
(22 vues de la Vilaine)
440 x 290 mm

Planche VII (Messac-Basron)
Le gué ND, La Provostière, les boys
de Basron, les communs de Beusvre



I.5- Au XVIII^e siècle : il faut se clore

Dans les commentaires de Poullain du Parc (1759), le texte suivant est rajouté à la suite de l'article 393, pour expliquer comment doivent être regardés les droits d'usage :

« Cette possession étant réputée précaire et de simple tolérance tandis qu'il n'y a ni titres ni intersignes capables de caractériser une vraie servitude, elle ne peut donner lieu à l'action de complainte et réintérande contre la clôture faite par le propriétaire »

Poullain du Parc, Augustin-Marie, *La Coutume et la jurisprudence coutumière de Bretagne dans leur ordre naturel*, Rennes, G. Vatar, 1759, 372 p. ; 2^{ème} éd., id., 1778, 448 pp. ; 3^{ème} éd., id., 1783, xxiv-438 p.

II- Formes et fonctions de la haie²⁰ bocagère ancienne



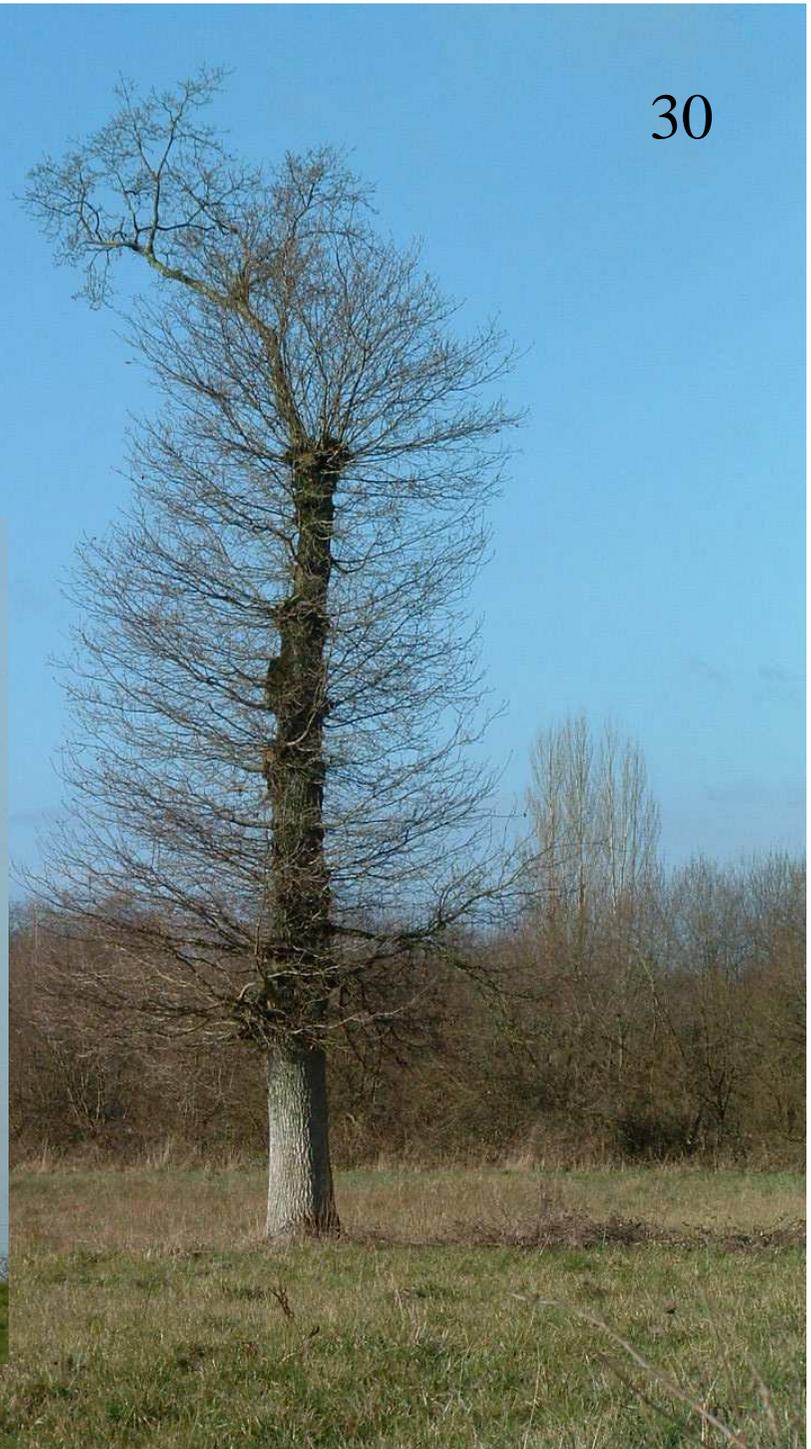
**II.1- Les formes : construction et
entretien de la haie de bocage**



Ragolle
De haute
Bretagne ►

Emousse du Maine

30



II.2- Les fonctions de la haie

Fonctions premières et fonctions consécutives

Fonctions d'usage des bocages hérités





Organiser la coexistence
entre élevage et cultures

La coexistence élevage/culture implique :

- ▶ des espaces où pâturent, perpétuellement ou temporairement les animaux (pâtis), des espaces de secours utilisés quand le fourrage manque (la lande, la broussaille et la forêt)
- ▶ des espaces qui produisent la nourriture d'hiver des animaux (prairies entretenues)
- ▶ la conservation d'espaces destinés à produire des céréales et sur lesquels les animaux ne font que travailler et fumer (haies entretenues quand les parcelles sont en culture – un bocage encore incomplet au début du 19^e siècle).

Dans les pays de bocage, il y a individualisation des espaces destinés à ces trois fonctions (même si il y a des glissements sur un même espace de l'une vers l'autre de ces fonctions) de sorte que ceci autorise les pratiques d'agriculture individuelle alors que l'openfield – où tout se passe à peu près au même endroit - impose plus ou moins les pratiques collectives.

On observe une évolution de la fonction de la haie au fur et à mesure que la pression sur l'espace s'intensifie (croissance de la population et des espaces mis en culture)

1- Elle limite d'abord un espace de parcelles ouvertes – XI^e-XIII^e siècles (Cf. Cartulaire de Redon, Très Ancienne Coutume)

2- Au fur et à mesure qu'elle se multiplie, elle devient limite de parcelles

3- Elle est alors cage pour les cultures (XVI^e-XVIII^e siècles)

4- Puis cage pour le bétail (XIX^e-XX^e siècles)

- **Avant le XIX^e siècle, la haie est une cage pour les cultures**

« chaque fois qu'un champ est ensemencé en blé ce qui revient tous les six ans, le fermier est tenu de nettoyer les fossés, de raccommoquer le talus... À la même époque, le paysan peut couper les bois poussés sur les haies, soit ceux qui se renouvellent ; en conservant les jeunes chênes qui ont cru, il coupe également ceux des mauvais chênes qu'on appelle émousses... »

Réponse du préfet de la Mayenne à une lettre du Ministre de l'Intérieur demandant des renseignements sur l'agriculture, 15 septembre 1809, Arch. dép. de la Mayenne, 7 M 277

Au XVIII^e siècle, dans le Maine, la règle suivie dans les procès pour divagation et dégâts commis par des bestiaux est que celui qui n'a pas entretenu ses haies – celles par lesquelles les bestiaux sont entrés dans ses cultures – ne peut se plaindre. Le principe est que l'on est « en pays de clôture » et qu'il faut se clore pour protéger ses cultures et éviter les procès.

Sentences de Pichot de La Graverie, avocat de 1712 à 1745, a été juge civil du comté de Laval à partir de 1745

- **Inversion au XIX^e siècle** (fil barbelé, densification des activités d'élevage et de culture, taureaux dans les champs...)

la haie est alors cage pour les animaux

Dans les *Propos Rustiques de Noël du Fail*, Maître Huguet prononce la « harangue rustique » qui fait l'éloge de la vie simple et douce du laboureur

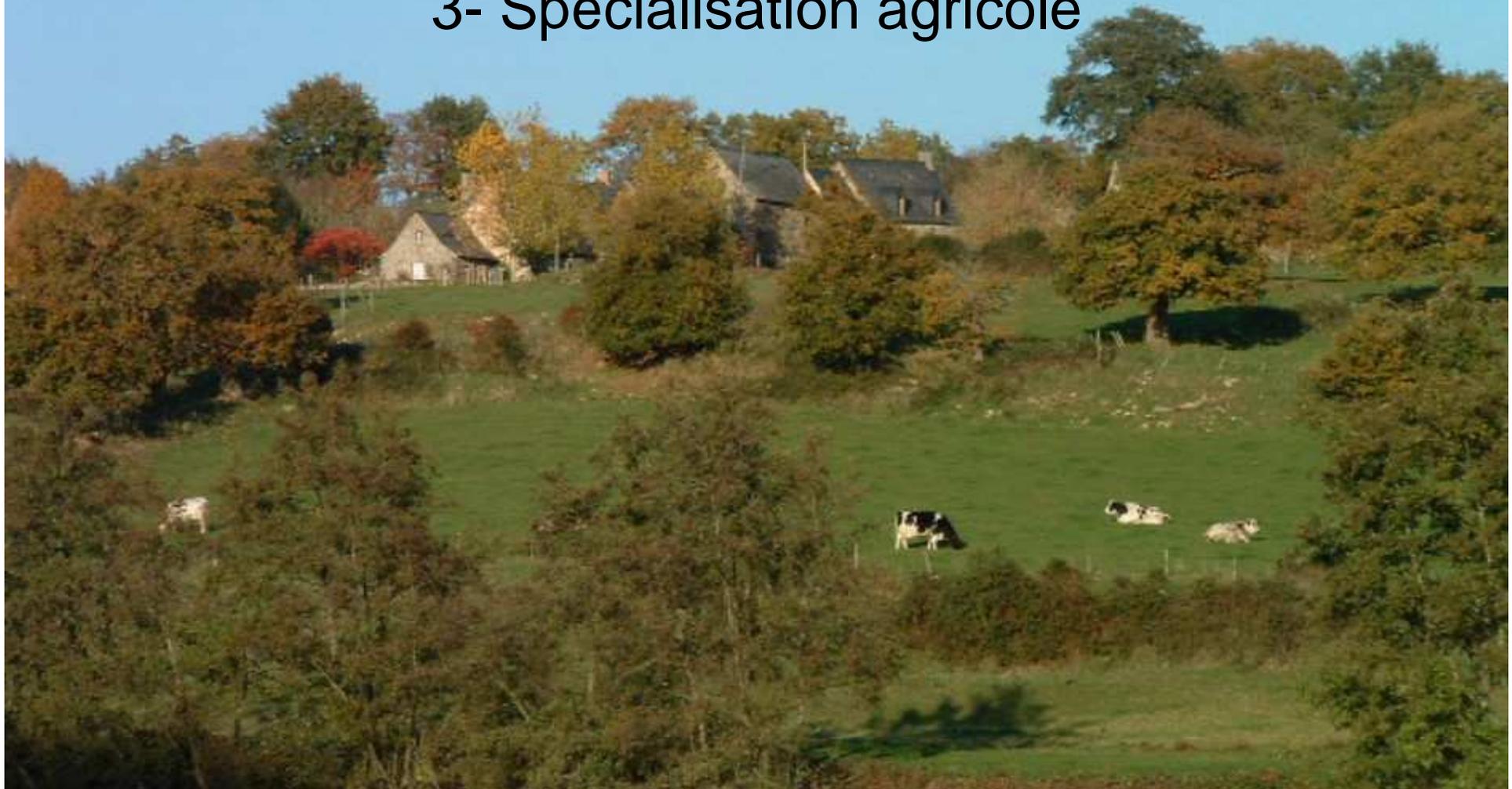
36

« et là avez le passetemps de mille oyseaux les uns chantans sur la haye, autres suyvens votre charrue (vous monstrans signe de familière privauté) pour se paître des vermets qui yssent de la terre renversée »

« ayant le vouge sur l'épaule et la serpe bravement passée à la ceinture, vous pourmenez à l'entour de vos champs, voir si les chevaux, vaches ou porcs n'y ont point entré, pour avec des espines recclorre soudain le nouveau passage ; et là cueillez des pommes ou poires, à vostre aise, tastans de l'une puis de l'autre ; et celles que vous ne deignez manger, portez aux villes vendre et, de l'argent, en achetez quelque beau bonnet rouge, ou un couteau de bonne façon, ou une jaquette noire doublée de verd. »

III- Bocage et systèmes socio-agro-techniques

- 1- Hiérarchies sociales
- 2- Parcellaire bocager
- 3- Spécialisation agricole



La hiérarchie fiscale de la paroisse de Marly en 1746

Moyenne : 80 livres

38

Classes déterminées selon le principe de la progression géométrique

E (2281-1560)

D (641-1280)

C (321-640)

B (161-320)

A (80-160)

a (80-40)

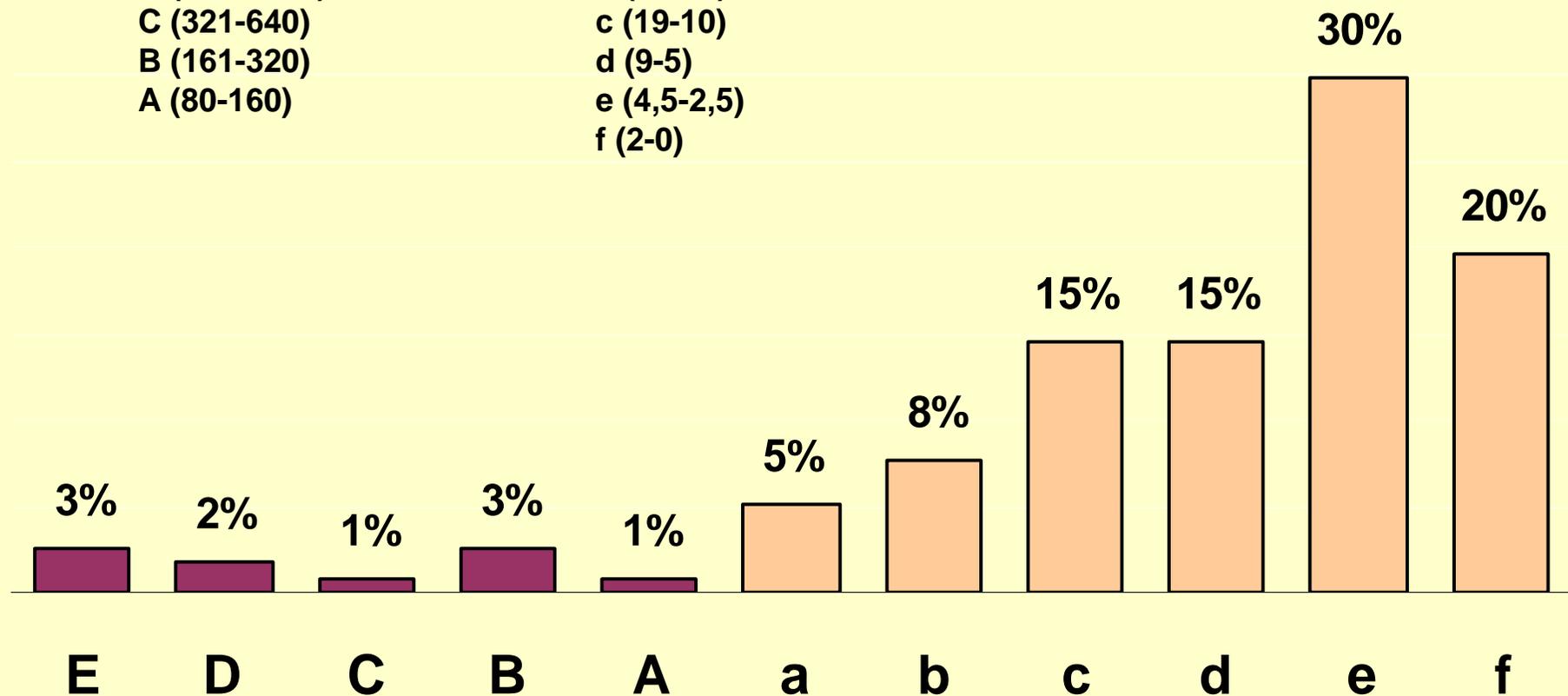
b (39-20)

c (19-10)

d (9-5)

e (4,5-2,5)

f (2-0)



Répartition par classes des taillables de 20 paroisses de l'élection de Laval (1770-1780)

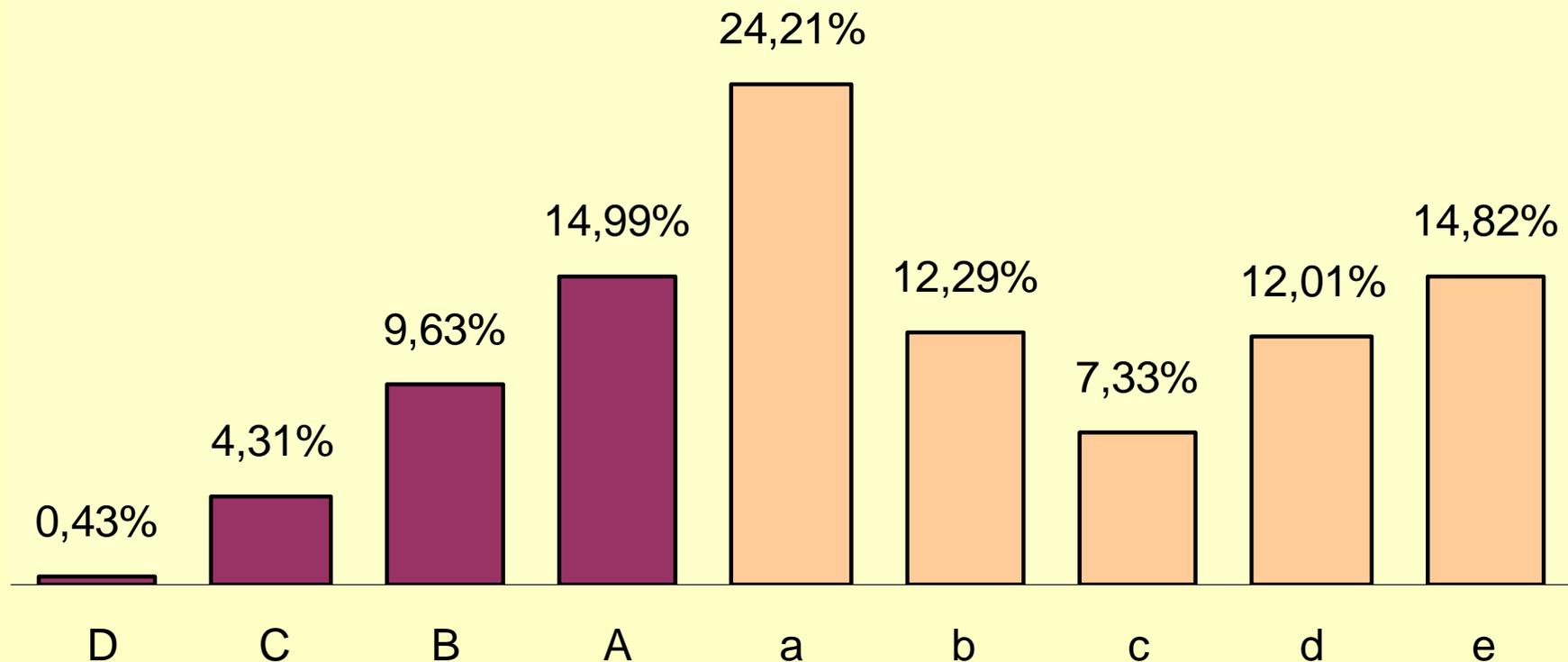
Moyenne : 15,5 livres

39

Classes déterminées selon le principe de la progression géométrique

D : 128 – 256
C : 64 - 127,9
B : 32 - 63,9
A : 15,75 - 31,9

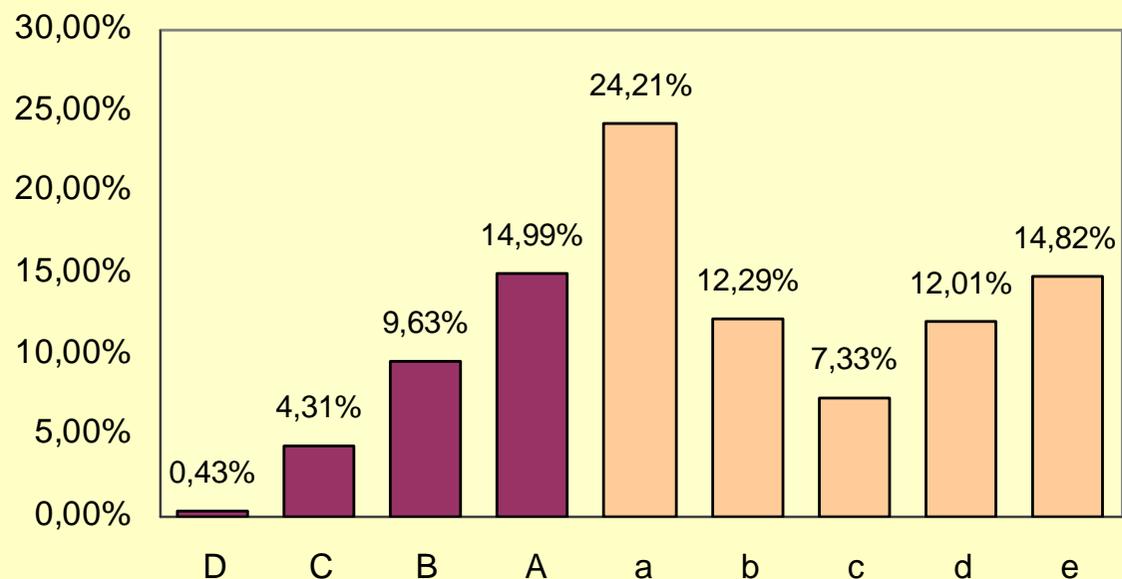
a : 8 - 15,5
b : 4 - 7,9
c : 2 - 3,9
d : 1 - 1,9
e : 0,25 - 0,75



Election de Laval, 1770-1780

Moyenne de la
taille :

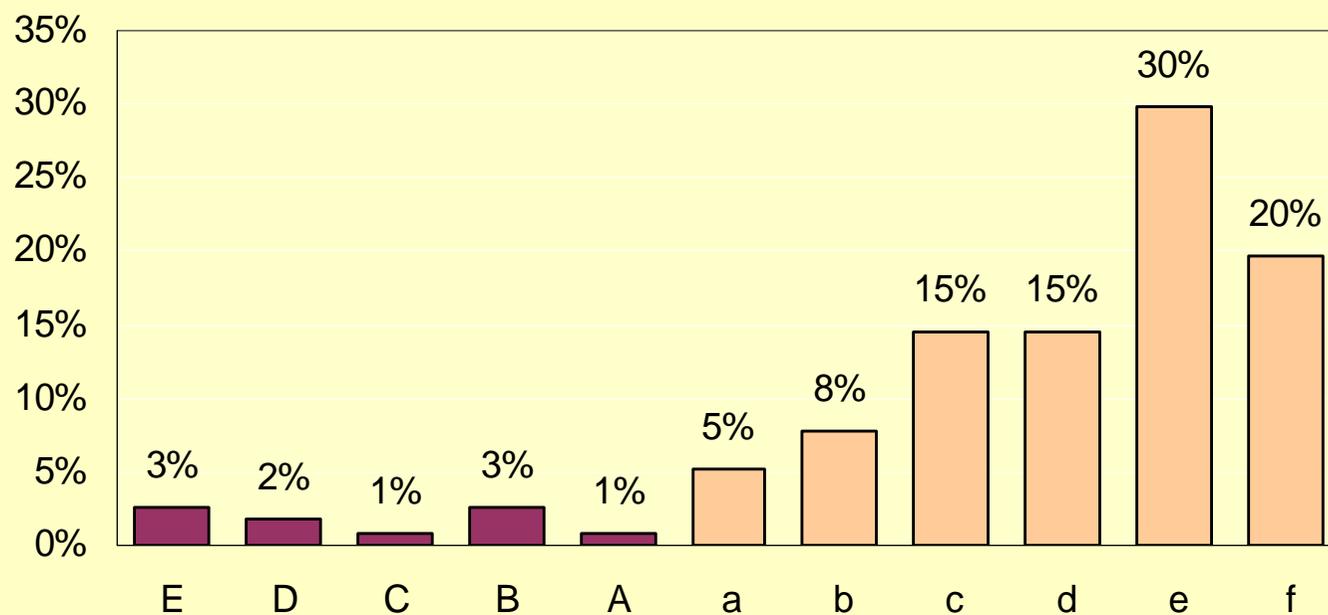
15,5 livres



Paroisse de Marly, 1746

Moyenne de la
taille :

80 livres

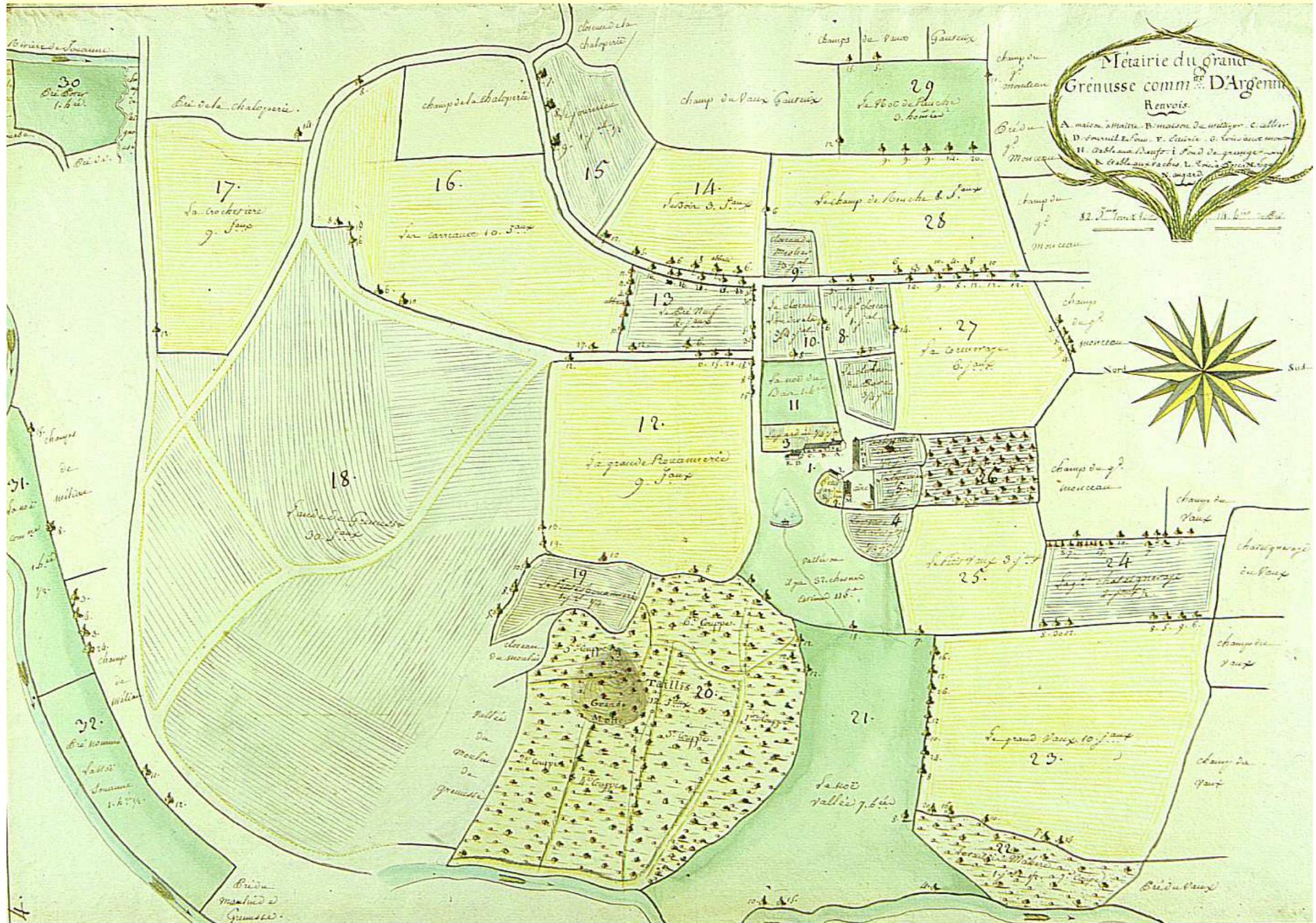


III.2- Parcellaire et techniques agraires

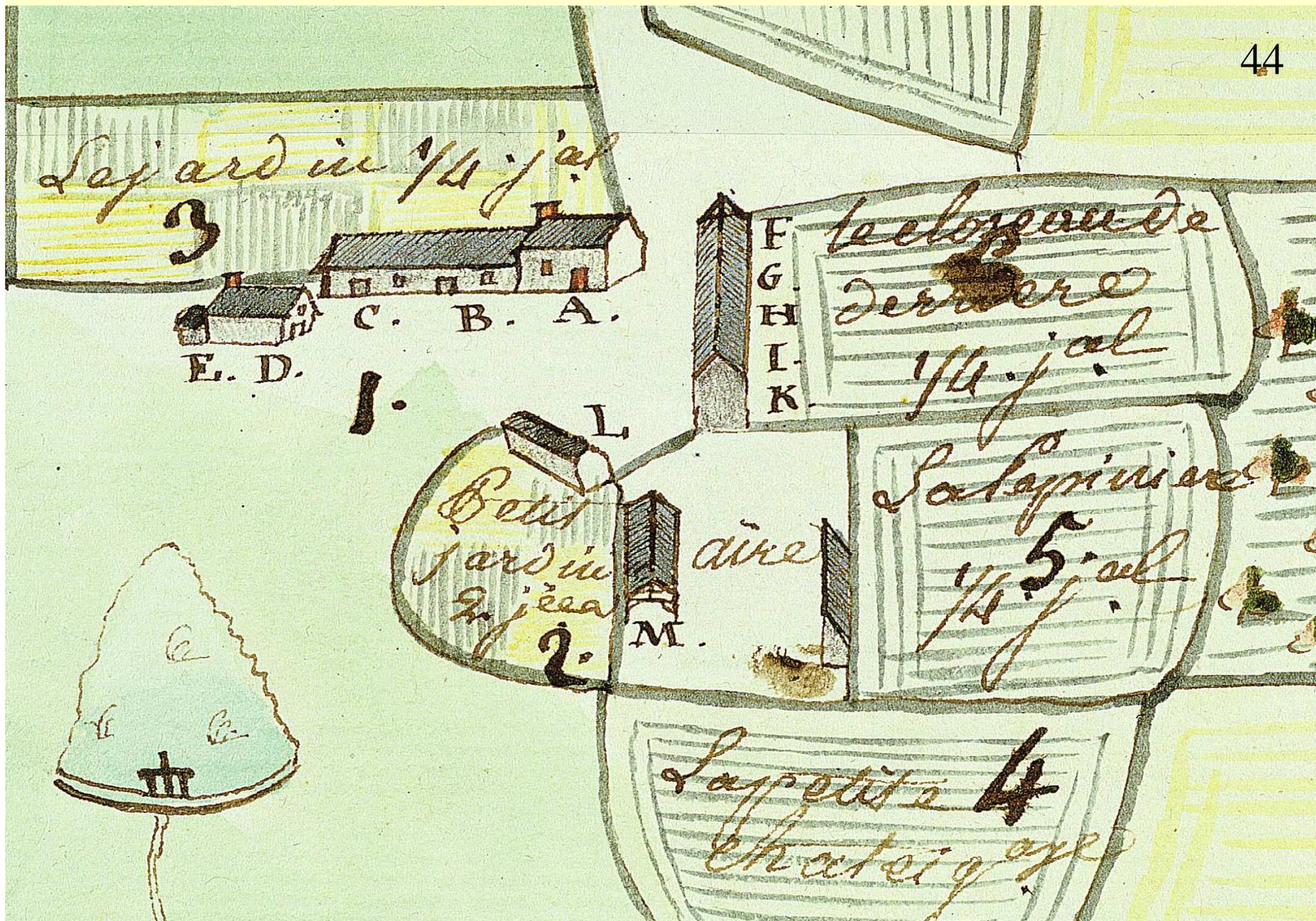
Dans le Maine (Antoine, 2002), au XVIII^e siècle, **une métairie « moyenne » de 31,30 ha se compose d'une vingtaine de parcelles** de 1,50 ha. Six sont de petites parcelles (jardins, vergers, noës, closeaux) de 0,33 ha et 13 ou 14 sont des pièces de terres ou de prés de 2 ha en moyenne. **Une (grande) closerie de près de 7 ha est constituée de 11 parcelles de 0,60 ha** : 4 sont de petites parcelles toujours encloses de 0,20 ha et 7 sont des terres ou des prés de 0,75 ha. Au-delà, les terres labourables sont soumises à des rotations culturales longues et enfin la lande n'est qu'exceptionnellement et très ponctuellement cultivée.

La rotation caractéristique de l'Ouest bocager fait intervenir trois cultures : le sarrasin, le seigle et l'avoine. Elle est répétée 2 à 3 fois sur chaque parcelle et est ensuite suivie d'un long temps d'inculte. Pour le Bas-Maine, il a été évalué à 25 ou 30 % des terres labourables d'une exploitation, ce qui ramène **la part des terres effectivement cultivées à un moment donné à 20 % de l'ensemble de l'espace** (Antoine, 1994).

Plan visuel de la métairie du Grand Grenusse [Argentré] 43



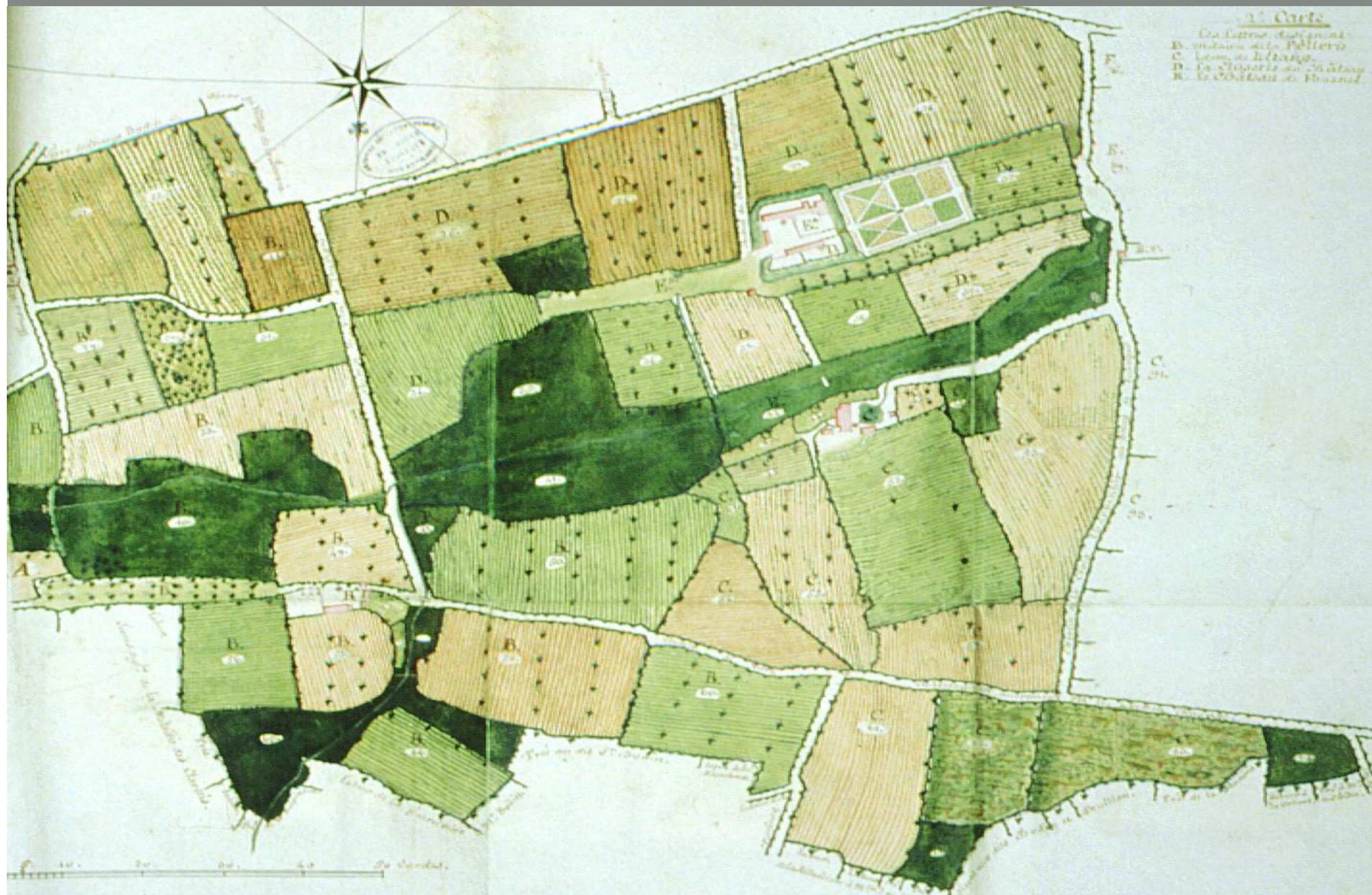
Plan visuel de la métairie de Grand Grenusse [Argentré] – Détail des bâtiments.



Seconde carte du sommier de Fouesnel [Louvigné-de-Bais].

46

Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, fonds Poix de Fouesnel, 2 Ep 85 : Sommier de Fouesnel (1785). Registre, couleur.



III.3- Un système très anciennement spécialisé vers l'élevage

47

- 1- Dans la Très Ancienne Coutume (fin du XIV^e siècle, on trouve de très vastes espaces d'usage collectif pour le parcours et la nourriture du bétail.
- 2- Recul de ces espaces collectifs au fur et mesure que les cultures s'accroissent.
- 3- Organisation d'un parcours interne à l'exploitation (sur les terres non cultivées) pour l'alimentation du bétail. **La garantie que tout cela fonctionne bien, c'est le réseau bocager**
- 4- **La « polyculture vivrière » fut, à l'origine (du XVI^e au milieu du XX^e siècle), une première forme de spécialisation de l'agriculture vers l'élevage**

Et ensuite ?

48

Le bocage perd le lien qu'il avait depuis son origine avec l'activité agricole





Merci de votre attention...

